

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

**Arrêté du 7 juillet 2023 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session d'automne 2023 et leur répartition par corps et institut (entrée en formation au 1<sup>er</sup> mars 2024)**

NOR : TFPF2318726A

Par arrêté du ministre de la transformation et de la fonction publiques en date du 7 juillet 2023, le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session de d'automne 2023 est fixé comme suit :

Instituts régionaux d'administration	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Bastia	58	45	12	115
Lille	58	45	12	115
Lyon	58	45	12	115
Metz	58	45	12	115
Nantes	58	45	12	115

Ces postes sont répartis comme suit par corps et instituts régionaux d'administration :

Corps	Instituts régionaux d'administration					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
<b>Attachés d'administration de l'Etat</b>						
Agriculture	1	1	1	2	2	7
Armées	9	9	9	9	8	44
Caisse des Dépôts et Consignations	2	2	2	2	2	10
Conseil d'Etat	2	2	2	2	2	10
Culture	2	2	2	1	1	8
Economie, Finances, Relance	3	3	3	4	4	17
Education nationale, Jeunesse et Sports	47	47	47	46	47	234
Intérieur	22	22	22	23	23	112
Justice	8	9	9	8	8	42
Solidarité, Santé	8	8	8	7	8	39
Transition écologique	7	7	7	8	7	36
Direction Générale de l'Aviation Civile	1	1	1	1	1	5
Office français de protection des réfugiés et apatrides	2	1	1	2	2	8
<b>Secrétaires des affaires étrangères</b>						

